

Paul AMARGIER

**1215
INNOCENT III
ET
LE CONCILE
DE LATRAN IV**

PRO MANU SCRIPTO

Texte terminé le vendredi 30 mai 2014 (à 2 heures du matin)

INTRODUCTION

I

INNOCENT III

Le pape qui meurt le 8 janvier 1198, Célestin III, né autour de 1105 à Rome, appartenant à la famille Boboni-Orsini, a parcouru tout au long du XII^{ème} siècle l'Europe toute entière, au service diplomatique de la curie romaine, avec un savoir-faire remarquable. On peut dire que son pontificat clôt ce grand siècle, le Douzième. Créé cardinal-diacre, en 1144, par Célestin II, au titre de S^{te} Marie-in-Cosmodin, qu'il conserva jusqu'à son élection pontificale, à l'âge de 85 ans, survenue pour donner un successeur à Clément III, le 30-III-1191.

Bobo, comme on l'appelait, avait été élève à Paris d'Abélard, que d'ailleurs il sauva, lors du fameux colloque de Sens (1140) où, à son habitude, il représentait le Saint-Siège.

Trois mois avant sa mort, avait disparu l'Empereur Henri VI, que Célestin III avait couronné empereur dès le début de son pontificat. Le monarque défunt laissait un enfant de trois ans, le futur empereur Frédéric II, *stupor mundi*.

L'année 1198 s'ouvrait donc sur un grand vide politique. Célestin III sentant sa fin venir aurait voulu transmettre sa fonction papale par délégation à un cardinal qui avait ses préférences. Son désir n'eut pas de suite et le Sacré Collège garda ses prérogatives électorales. Chose singulière, c'est le jour même de la mort du défunt pape, qu'eut lieu, tout de suite après ses obsèques, le conclave qui devait porter au sommet de la hiérarchie ecclésiastique le plus jeune des cardinaux réunis, au Septizonium, sur le Celius, le jeune cardinal-diacre Lothaire, de la famille des seigneurs de Segni, élu donc le 8 janvier 1198 à l'âge de 37 ans et qui prit le nom

d'Innocent III, sans doute en hommage à Innocent II qui en 1139 avait convoqué le deuxième concile de Latran. Signe que le nouvel élu dès son entrée en charge portait déjà au-dedans de lui-même le projet auquel il allait consacrer le meilleur de ses forces : la réunion d'un quatrième concile œcuménique du Latran.

Le rejeton des comtes de Segni appartenait à un lignage noble apparenté avec la famille romaine des Conti, rivale en particulier de celle des Orsini, à laquelle appartenait le pontife défunt, Célestin III.

Lothaire de Segni, naquit à Agnoni en 1160/61. Après de solides études de base, à Rome, il vint à Paris poursuivre sa formation intellectuelle. « C'est à votre université, écrira-t-il un jour à Philippe-Auguste, que je dois, par la grâce de Dieu, tout ce que j'ai de science ». Dès la première année de son pontificat, en 1199, il élèvera au siège épiscopal de Cambrai, Pierre de Corbeil, qui fut son maître parisien « comment oublier, dit-il, que j'ai suivi ses leçons et qu'il m'a appris la théologie ? Je ne rougis pas de le dire et même je m'en fais gloire ». En 1200, il lui donnera l'archevêché de Sens, en dépit de l'opposition des chanoines parisiens, tant était fort son attachement pour son ancien maître. Tant était grande son admiration pour l'université parisienne qu'il en suivra, tout au long de ses dix-huit années de pontificat, l'évolution avec un soin jaloux.

Ensuite, à Bologne, il alla s'initier aux disciplines juridiques qui lui seront du plus grand secours, lors de son ministère pétrinien.

Dès 1186, il a regagné Rome où le pape Grégoire VII, l'ordonne sous-diacre et l'agrège au personnel de la curie. Clément III l'élèvera à la pourpre en le faisant cardinal- diacre au titre des Saints Serge et Bacchus. Sous Célestin III, opposé à son clan familial, il ne sera pas exclu de la curie, mais disons oublié.

Comme aujourd'hui, la foule était sur la place Saint-Pierre attendant la fumée blanche, de même, en 1198, le peuple romain était hors du Septizonium attendant avec impatience que sorte un cardinal chargé de leur communiquer le résultat du scrutin. A l'annonce du nom de Lothaire, ce fut un déchaînement d'enthousiasme populaire, car c'était un jeune romain qui succédait à un vieux romain. Là était l'essentiel, que ce fut un ROMAIN.

Sans plus tarder, se mit en branle une procession à travers la ville selon un itinéraire précis balisé de diverses stations dans diverses églises, depuis le Septizonium du Celius jusqu'au Latran, le nouvel élu chevauchant une haquenée blanche à housse écarlate.

Une fois parvenu au but, dans la basilique Saint Jean de Latran, qui est la cathédrale de l'église qui est à Rome, après les prières dans la nef, un temps de repos dans le silence du cloître, Lothaire put gagner ses appartements privés.

Tout ici, au Latran, a changé, seul ce cloître peut donner une idée de ce qu'était le cadre d'alors. Ce chef d'œuvre d'art romain est dû au maître marbrier Vassalleti qui y travailla jusqu'à son achèvement en 1230 ; une double rangée de petites colonnettes élancées, cannelées, s'enroulent sur elles-mêmes, torsadées. Des incrustations de mosaïque achèvent de parfaire leur élégance.

Une fois dans sa résidence où il allait demeurer durant les 18 années de son pontificat, entrecoupées de séjours au Vatican qu'Innocent III sera le premier pape à pratiquer assez assidûment, il lui fallut songer à se préparer à recevoir la prêtrise, car il était cardinal-diacre, étape nécessaire avant la consécration épiscopale et l'intronisation. C'est six semaines après l'élection, le 21 février 1198, qu'eut lieu la cérémonie sacerdotale, et le lendemain, dimanche, fête de la chaire de Saint-Pierre, eut lieu la consécration dans la basilique Vaticane.

Après les fastes liturgiques, des *Missarum solemnis* du matin, l'après-midi ce fut une nouvelle cavalcade fort suivie, cette fois depuis la colline vaticane jusqu'au Latran, le Saint-Père chevauchait, escorté d'un sénateur et du préfet de l'*URBS*, représentant le *Senatus populusque romanus* : S.P.Q.R.. Le nouveau pontife n'avait aucune difficulté à entrer dans son rôle de *Pontifex*, imprégné qu'il était par vocation autant que par tempérament pénétré jusqu'au fond de lui-même et qu'il resta jusqu'à son dernier souffle, d'être le représentant de Dieu sur terre, Vicaire de Jésus-Christ et partant revêtu de la *Plenitudo Potestatis* suprême, détenue par lui et par lui seul.

Ce qui conduira à bien des tensions avec les princes du Latran, rois, empereurs, d'autant que c'est à Frédéric II, qu'il refusera le couronnement impérial, cet enfant dont, à la demande de sa mère, il avait accepté d'être le tuteur.

De son tempérament fougueux, de ses convictions profondes, de la conscience qu'il a de l'étendue de son pouvoir témoigne cet extrait d'une lettre écrite quelques jours après le sacre triomphal : « Qui suis-je, moi, ou qu'était la maison de mon père, pour que je sois admis à siéger au-dessus des rois, à posséder le trône de gloire ? car c'est à moi que s'applique la parole du prophète : « Je t'ai établi au-dessus des peuples et des royaumes pour que tu arraches et que tu détruises, et aussi pour que tu bâtisses et que tu plantes. » C'est à moi qu'il a été dit : « Je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu lieras sur la terra sera lié dans le ciel. »

Même au travers d'une traduction passe la vigueur de l'original, saisi que l'on est, à la lecture, par un style toujours reconnaissable fait avant tout d'une imprégnation due à la fréquentation des livres bibliques, et avant tout ceux de l'Ancien Testament. Le Dieu d'Innocent III aura toujours quelque chose, un je ne sais quoi, du Jéhovah judaïque. Mais c'est aussi le style des prophètes.



II

LA CURIE

A l'heure où il n'est pas de semaine sans que les médias évoquent la réforme de la curie voulue pour le pape François, il est nécessaire de jeter un regard critique lucide et bienveillant sur ce système de gouvernance étatique ainsi dénommé *curia romana*.

On peut faire remonter la création de cet organisme au moment où le pape Nicolas II autour de 1060 confia au moine romain Hildebrand, le futur Grégoire VII (1073-85), la charge de gérer l'ensemble des biens temporels de l'Eglise de Rome, tâche jusque là assumée par des membres de l'aristocratie locale.

C'est dans un cadre, disons "grégorien", qu'un moine clunisien français, devenu le pape Urbain II (1088-99) organisa la structure de l'administration pontificale sur le modèle fourni par Cluny, en particulier quant à la gestion des finances du Saint-Siège ; c'est alors qu'est créée la fonction du camérier responsable de la chambre apostolique. On pourra lire les détails de l'évolution administrative dans le substantiel article dû à Agostino Paravicini-Bagliani dans le "Dictionnaire Historique de la Papauté" (Fayard) aux pages 505-511.

A mes yeux la meilleure illustration de ce que fut la curie au cours du XII^{ème} siècle est à voir dans la personne du curialiste Hyacinthe Bobbo (le futur pape Célestin III) qui durant soixante années de 1130 à 1190, où il devint pape, aura servi sous douze pontifes, les intérêts de la sainte Eglise, en les représentant infatigablement auprès de toutes les nations de l'Europe d'alors : carrière assez stupéfiante de ce cardinal-légit, au fort talent de diplomate, le type même de l'homme de curie.

Et cependant c'est un tel système qui dès le XIII^{ème} siècle va être pris pour cible par une acerbe critique, venue principalement du côté germanique et qui ne cessera pas jusqu'à Luther. Qu'il suffise d'en donner un seul exemple, mais fort

significatif, avec son ton de cinglante ironie, du chroniqueur allemand d'Ursberg : « Réjouis-toi, ô Rome, notre mère : les cataractes des trésors du monde sont ouvertes, et de partout la monnaie conflue chez toi comme un fleuve, s'amoncelle, pour toi, en collines. Il n'y a pas, sur la terre, un évêché, une dignité religieuse, une église de paroisse qui ne soit l'objet d'un procès et ne t'amène les gens, la bourse bien garnie. L'iniquité des humains fait ton bonheur, car tu y trouves ton bénéfice. Pas de meilleur auxiliaire pour toi que la chicane : elle sort du puits d'enfer tout exprès pour te couvrir d'or. Voilà de quoi étancher ta soif ; chante l'hymne de joie. C'est par la malice humaine, non par ta religion, que tu triomphes de l'univers. Ce n'est pas la dévotion qui pousse les hommes chez toi, ni la pureté de la conscience, mais le désir d'expier un crime ou de gagner à prix d'argent un procès. »

Là sont résumés les griefs qui alimenteront les polémiques et que l'on retrouvera aux conciles de Lyon I et II. (1245, 1274), Vienne (1311), etc....

C'est à Innocent III que la Curie doit d'avoir été transférée du Latran où ses services étaient devenus tels que l'étroitesse du palais pontifical devenait une gêne sérieuse pour le travail.

Telle est la raison pour laquelle Innocent III après un transfert vers le Vatican où il fit construire les locaux nécessaires, en commençant par les demeures du Chancelier (Secrétairerie d'Etat), du Camérier... (Finances, Chambre Apostolique), de l'Aumônier (bienfaisance).

L'intégrité d'Innocent III n'a jamais été mise en doute. Son idéal fut toujours, durant les dix-huit ans de son service, d'un parfait désintéressement. Il est d'ailleurs une lettre de 1211 rédigée par lui à propos d'un scandale de corruption auquel était mêlé un évêque d'Alexandrie qui en dit long sur ses convictions : « Nous en attestons Celui qui est aux cieux, à qui nous devons ce que nous sommes et ce qu'il peut y avoir de bon en nous, nous veillons soigneusement à ce que toutes les affaires portées au Siège apostolique soient traitées et résolues avec pureté et honnêteté. De toutes nos forces, nous détestons et repoussons ce vice de la vénalité, enfant de l'avarice et père de tous les crimes. Nous prenons aussi à témoins ceux qui viennent fréquemment à Rome : rien ne nous coûte pour préserver notre Eglise de cette contagion déplorable. Ce que nous avons reçu gratis, nous le donnons aussi gratis. Nous défendons expressément que, dans les procès ecclésiastiques, intervienne aucun pacte, aucune convention, aucune promesse préalable. Une fois le jugement rendu et l'affaire expédiée, si l'intéressé veut faire de

bon gré une offrande, il le peut. Ce n'est pas quelque chose qu'on exige de force, c'est une contribution volontaire et comme un acte de dévotion. »

Même à travers l'éloignement du temps, même à travers notre traduction, le ton de cette missive ne trompe pas quant aux sentiments de celui qui en est l'auteur, sur sa détestation de la vénalité, source de toute corruption. Il y a, chez cet homme, une authentique noblesse qui, malgré ses défauts, commande le respect.

Le grand historien français des années 1900, A. Luchaire, dans les six volumes regroupant ses études sur "Innocent III et son temps" auxquelles je dois tant, car pratiquées, dès le temps de ma formation au métier d'historien, émet ce jugement qu'on ne peut que reproduire :

« Juriste et décidé à mettre son autorité au service du droit, Innocent III passa une grande partie de sa vie à manipuler des dossiers judiciaires, à entendre des plaidoiries, à prononcer des arrêts. Peu d'hommes d'Etat se sont montrés aussi laborieux, aussi soucieux d'exercer équitablement leur pouvoir. »

Bel hommage, venu d'un arbitre à la rigoureuse impartialité, à garder dans notre esprit, tout au long de son action conforme aux exigences du ministère pétrinien.

C'est, en grande part, parce qu'il vient du milieu curial, auquel il fut agrégé dès après ses études poursuivies à Paris, puis Bologne, que Lothaire de Segni, a pu assumer et vivre pleinement selon sa vocation.

Le fardeau des affaires en viendra à l'accabler, né en 1161, il comptait 37 ans d'âge lors de son élection, il n'avait que 55 ans lors de sa mort, à Pérouse, le 16 juillet 1216.

Dès le début de son pontificat il confessait déjà cette lassitude. Dans une lettre de 1200, à l'archevêque de Compostelle, il se laisse aller aux confidences : « Le devoir de la servitude apostolique qui fait de nous les débiteurs de tous les hommes, des sages comme des fous, nous impose des obligations si diverses que notre esprit, pliant sous le fardeau, en devient comme obtus et déprimé. »

En tous cas, dès ces premiers pas, il mit le personnel de la Curie en disponibilité par rapport à un grand dessein qu'il porte en montant sur le siège de Pierre, réunir un concile, ce qui fit le premier objectif de son pontificat.



LE CONCILE DE LATRAN QUATRE

Novembre 1215

C'est le 19 avril 1213 que la chancellerie pontificale expédie depuis le Latran une circulaire qui convie la chrétienté tout entière à un concile œcuménique dont la date d'ouverture est fixée au 1^{er} novembre 1215. Deux ans et demi sont donc concédés aux prélats de l'Europe latine et d'une partie du Proche-Orient pour se préparer à cette rencontre à laquelle les invite l'évêque de Rome, Innocent III.

Dès le début du texte qui constitue ce document, se lit la préoccupation majeure du souvenir pontife, qui révèle le motif décisif de cette convention, à savoir les bêtes malfaisantes qui ne cessent ces derniers temps d'envahir la vigne du Seigneur, de telle sorte qu'un peu partout y gagne l'infection, contre laquelle les pasteurs du troupeau doivent s'organiser pour ensemble réagir contre ce fléau, que le pape va taxer d'un mot qui désigne globalement un pullulement de sectes diverses, regroupées ici sous le terme d'HERESIES.

Vaste programme est-on tenté de dire à l'évocation des dégâts plus qu'avancés qu'ici ou là se constatent à l'orée d'un siècle qui effectivement ne cessera d'en pâtir, semant partout la zizanie. Or, il n'est que de lire l'Evangile, pour apprendre que c'est *l'homo inimicus* qui sème la zizanie. Aussi faut-il s'en défaire.

Parvenu à ce point, le représentant du sacerdoce n'a que la ressource de se tourner vers le bras séculier pour lui demander le secours de ses armes.

La circulaire est donc envoyée à nombre de princes séculiers, sauf deux exceptions notoires : Jean Sans Terre, pour l'Angleterre et versant germanique Othon IV, qui sont tous deux en conflit avec l'actuel pontife. Durant le temps de préparation conciliaire, ce dernier endurera une lourde défaite, de la part de Philippe Auguste, un certain dimanche de juillet 1214 à Bouvines.

Et puisque Othon et son adversaire Philippe de Souabe sont en querelle, se disputant la couronne impériale, Innocent III garde par devers eux un joker : devenue veuve la reine Constance a demandé au pontife d'être le tuteur de son fils Frédéric, devenu à 3 ans, orphelin, ce qu'il a accepté. Il n'est donc que d'attendre avec patience, le moment venu, cette carte et proclamer l'empereur que tout le monde attend, ce sera Frédéric II.

Durant ce temps d'entre-deux Innocent III qui avait reçu de la reine Constance - *in articulo mortis* - décès survenu, à Palerme, le 27 novembre 1198, la délégation des pouvoirs de régence, pouvait de ce côté pouvoir laisser faire le temps, qui est comme chaque romain le sait, un parfait gentilhomme.

A la veille de la réunion conciliaire, Frédéric II sera couronné empereur le 25 juillet 1215. Les ennuis ne feront que commencer : au concile de Lyon de l'année 1245, trente ans plus tard, par le pape Innocent IV et l'assemblée conciliaire il sera solennellement excommunié et déchu. Sa mort survient le 13 décembre 1250.

A l'heure où le concile se réunira le prince qui paraîtra le mieux disposé à prêter main forte au pouvoir spirituel paraissant être le vainqueur de Bouvines, Philippe Auguste, et Innocent III ne se fit pas faute de le solliciter. A qui le roi de France répondra toujours, qu'ayant deux lions attachés à ses flancs, du côté de la Manche, Jean Sans Terre, et, du côté du Rhin, Othon, il ne pouvait penser à dégarnir ces deux fronts de ses troupes.

Faire appel aux autorités séculières pour lutter contre les œuvres de l'*homo innicus* revenait à poser le problème de la Croisade. A peine son élection acquise, Innocent III la fit prêcher illico et elle fut pour lui au premier plan de ses soucis.

D'autant que dans le Sud-ouest de la France, disons *in partibus tolosanis* le pays était particulièrement infesté par plusieurs bourgeonnements hérétiques, celui des bons'hommes ; venus des Balkans, en même temps, les doctrines manichéennes adoptées par tactique politique anti-ecclésiale des aristocrates, à Toulouse, Carcassonne, Béziers et Albi, d'où le nom d'Albigéisme donné à ce mouvement cathare ; enfin, Vaudois et Pauvres catholiques, représentant une toute autre appartenance de contestations et contribuant à un climat de confusions idéologiques particulièrement délétères.

Notons qu'on ne parle pas de Croisade. Le terme employé pour désigner ce combat est *negotium fidei et pacis* - cette "affaire de Foi et de Paix", à partir de 1208, spécialement, va embraser le midi languedocien.

L'évènement qui a allumé la mèche et déclenché l'incendie est l'assassinat perpétré par le comte de Toulouse sur le légat du pape, le moine cistercien Pierre de Castelnau, survenu à Saint-Gilles sur le petit-Rhône le 16 février 1208.

La réaction d'Innocent III à l'annonce de ce crime sacrilège sera quasi immédiate. Par sa lettre du 11 octobre 1208, adressée à tous les évêques du Sud, il décrète la lutte armée et sans merci contre les hérétiques, lutte qui durera, dans une

première phase, jusqu'à sa conclusion à la bataille de Muret, le 12 septembre 1213.
Elle aura été menée pour le compte du parti pontifical par Simon de Montfort.



CROISADES EN ALBIGEOIS

En 1167, à Saint-Félix-de-Camaran, un synode de cathares méridionaux tient ses assises. De toute évidence, dans l'esprit de ceux qui se trouvent ainsi réunis, est manifeste l'intention de mettre la haute-main, au profit de leur idéologie dualiste, sur le territoire.

Evènement ressenti par les instances romaines qui cependant ne se manifestent pas ; et pas davantage l'épiscopat languedocien.

La première réaction du magistère romain sera celle du pape Luce III qui adressera une lettre au concile de Vérone, en 1184, où sa santé ne lui a pas permis de se rendre, pour demander que dans les diocèses de la région Rhône-Alpes toutes les paroisses diligentent des enquêtes (*inquisitiones*) afin de vérifier si ne se trouvent pas, parmi les paroissiens, des membres de la secte des "pauvres de Lyon" - que l'histoire, plus tard, appellera Vaudois.

C'est avec la mise en place de l'activité curiale d'Innocent III que les choses vont évoluer avec l'envoi de légats pontificaux nantis de pleins pouvoirs.

Le pontife a choisi de faire confiance aux moines cisterciens : Arnaud Amaury, Pierre de Castelnau, Raoul, basés à l'abbaye de Fontfroide, qui devient le Quartier Général de la réaction catholique.

Très vite, Innocent III prendra la décision de purger le personnel épiscopal du Languedoc. Il n'hésite pas à destituer les évêques de Narbonne, Béziers, Toulouse. C'est ainsi que l'ancien troubadour Fouquet de Marseille, devenu moine au Thoronet (Var), puis abbé, est promu par le pape évêque de Toulouse, à la place de Raynaud de Rabastens remercié. Foulques va devenir un leader de la résistance au catharisme et un signe de contradiction.

L'opinion populaire courante, celle des Occitaniens, le voue aux gémonies, alors que l'historien Jacques de Vitry, qui l'a bien connu et estimé l'appelle : "cette forte colonne du Christ" et Dante la place dans son Paradis où il le voit comme un rubis chatoyant (PARADIS, IX, 67-142).

Foulques prend possession du siège épiscopal toulousain en 1205 (il mourra à Toulouse - Noël 1231), dans une situation d'isolement.

Bientôt, le nouvel évêque trouvera un renfort dans l'entrée en scène de deux espagnols, l'évêque d'Osma, Diego, et le sous-prieur de son chapitre cathédral,

Dominique, son *socius*. Bouleversés par la découverte, sur le terrain, des théories véhiculées par les sectaires, les deux castillans participent à Montpellier au début mars 1206 à une réunion avec les légats cisterciens. En conclusion, Diego propose d'abandonner toute marque extérieure de richesse seigneuriale, fut-elle ecclésiastique, et d'opter pour la pauvreté évangélique. Et lui-même, avec son compagnon, donnent l'exemple, immédiat. Dominique restera jusqu'à sa mort (6 août 1221, à Bologne) fidèle à ce programme d'évangélisation *verbo et exemplo* : par la parole accompagnée de l'exemple.

En 1207, nous le trouverons à Fanjaux (Aude) où est fondé le monastère de moniales, toujours vivant : Prouilhe. Pour Foulques, ce renfort de Dominique entouré assez rapidement de jeunes hommes décidés à vivre et prêcher l'Évangile, s'avèrera providentiel.

Nous avons vu que l'assassinat de Pierre de Castelnau à Saint-Gilles en février 1208 avait fait basculer bien des choses, tragiquement.

Le propos de Dominique.

Basé à Fanjeaux (Aude) de 1207 à 1214, Dominique y mûrit son *propositum vitæ*, qu'il défendra auprès de la curie romaine au lendemain du Concile et fera aboutir : c'est l'Ordre des Frères Prêcheurs.

Pour l'instant, solitaire à Fanjeaux, dépendant de Foulques, puisque nous sommes sur le territoire du diocèse de Toulouse, il en porte le titre de "curé" et s'occupe de la bonne marche de la communauté groupée à Prouilhe.

Précieusement nous a été conservé l'acte de profession émise par un couple, à Prouilhe le 8 août 1207, une femme Ermengarde-Godoline et son homme (*vir mens*, dit-elle) Sanche Gasc. Que font-ils ?

Dans les mains de Dominique (*domino Dominico*) ce couple promet de se donner à la sainte prédication et de se joindre au groupe de frères et de sœurs auquel ils s'agrègent.

Telle est l'institution initiale à laquelle préside Dominique, qui ira, quelques années plus tard, lorsque les circonstances auront permis au *propositum vitæ* ainsi commencé de mûrir, demander à Foulques, à Toulouse, de confirmer l'établissement de cette communauté. Ce sera chose faite, durant les mois d'été 1215, où Foulques donne son approbation à un ORDRE DE LA PREDICATION, dont Dominique est dit "le maître".

A cette date, nous sommes à la veille du départ des deux hommes pour Rome, car Foulques va participer au Concile, choisissant Dominique pour l'accompagner à titre de *socius*.

A ROME

Sur le voyage de l'évêque Foulques et de son *socius* Dominique, nous ne savons rien de précis, sauf quant au *terminus a quo* : ils quittèrent Toulouse en septembre 1215 et au *terminus ad quem* : un acte de donation nous est conservé qui atteste leur présence à Rome le 8 octobre 1215. Le Concile ayant été convoqué pour le jour d'ouverture, premier novembre, les deux toulousains disposent d'un mois pour faire fructifier cette phase préparatoire en échanges et contacts.

On devine que Dominique commence à faire le siège d'Innocent III pour obtenir de lui une confirmation de son institut élargie à l'universalité ecclésiale. En vain. Et Innocent III ne s'occupera plus de la sollicitation du protégé de l'évêque Foulques.

Dominique reviendra à la charge auprès de son successeur Honorius III, avec plus de succès, en décembre 1216.

Pour l'instant, le Concile quatrième du Latran ouvre ses portes en la fête de la Toussaint 1215 sous la présidence du pape Innocent III, dans la dix-huitième année de son pontificat, ce sera, hélas, la dernière, puisqu'il mourra brutalement à Pérouse le 16 juillet 1216, à l'âge de 55 ans.

Quand on dit que le concile ouvre ses portes, c'est littéralement qu'il faut entendre ces mots, car pour entrer dans la basilique où vont se tenir les assises il faut franchir les plus vieilles et admirables portes du monde, dont les panneaux de bronze viennent de la Curie impériale, lieu de réunion de l'antique sénat romain.

Dante dans le Paradis de sa Divine Comédie, au chant 31, vers 36, a dit sa stupeur, lors de la découverte à l'occasion du jubilé de 1300, devant la grandeur du Latran, "qui surpasse, dit-il, en beauté toutes choses mortelles".

Dans ce temple si admirable vont se réunir les Pères du Concile. Un document officiel du temps donne la statistique que voici :

« L'an de l'incarnation 1215, le Saint concile universel a été célébré à Rome, dans l'église du Sauveur appelée constantinienne (c'est la basilique de Saint-Jean de Latran), au mois de novembre, sous la présidence du seigneur pape Innocent III, l'année dix-huitième de son pontificat. A ce concile prirent part quatre cent douze évêques. Parmi eux, deux des principaux patriarches, celui de Constantinople et celui de Jérusalem. Le patriarche d'Antioche, gravement malade, n'a pas pu venir,

mais s'est fait représenter par l'évêque de Tortosa. Le patriarche d'Alexandrie, dont le siège est compris dans un état sarrasin, a fait ce qu'il a pu : il a envoyé à sa place un diacre, son frère. Le chiffre des prélats et des archevêques présents s'éleva à soixante et onze ; celui des abbés et des prieurs au delà de huit cents. On n'a pu calculer avec certitude le nombre des personnes chargées de représenter les archevêques, les évêques, les abbés, les prieurs et les chefs de chapitre absents. Il faut y ajouter enfin la multitude considérable des représentants des pouvoirs laïques : roi de Sicile, élu empereur des Romains (Frédéric II). » A la suite de l'empereur, de très nombreux rois, dont celui de France, Philippe-Auguste.

On notera que les Pères du Concile sont au nombre de 412 (les évêques) plus les cardinaux, au concile de Latran I en 1123 c'est seulement 200 évêques qui s'étaient rendus à la convocation ; en 1179, Latran III, convoqué par le pape Alexandre III, réunira 21 cardinaux et 300 évêques. La progression est somme toute régulière. Ce qui caractérise Latran IV, c'est le nombre considérable de responsables religieux (abbés, prévôts, prieurs). On parle de 800. Ce qui permet de comprendre les réticences de l'Assemblée vis-à-vis de la prolifération des formes de vie religieuse, et qui imposera une fin de recevoir à leur multiplication, la coupe était pleine à déborder. Dominique venait au mauvais moment avec sa requête intempestive en faveur de sa nouvelle fondation.

L'œuvre conciliaire

Le travail du Concile fut proclamé au cours de trois sessions, dans la basilique du Latran : les 11 novembre, 20 novembre et 30 novembre, pour la Saint André, qui fut aussi la journée de clôture de l'Assemblée.

En tout, ce sont 70 décrets qui sont promulgués, bien sûr d'inégale importance, d'autant qu'un bon nombre reprennent les décisions non respectées du concile de Latran III, réuni par le pape Alexandre III en mars 1179.

Entre les séances, bien sûr, nombre d'affaires furent traitées entre les solliciteurs et les membres de la curie ayant en charge les dossiers afférents aux questions soulevées.

Nul doute qu'un personnage comme le cardinal Hugolin, qui sera un jour le pape Grégoire IX, l'ami de Saint François et de Saint Dominique, eut fort affaire en ces jours de novembre 1215.

Il était de la famille des comtes de Segni, un parent d'Innocent III qui en fit son premier cardinal, alors qu'il avait déjà œuvré à la curie sous le pontificat de Célestin III. On peut dire qu'Hugolin a marqué de son activité la vie de l'Eglise romaine de 1190 à son pontificat de 1227 à 1241.

Quelques mois après la fin du Concile, Innocent III disparaîtra, mais n'oublions pas que Hugolin demeurera et sera un acteur privilégié de l'action pontificale de ce temps.



Parmi les décrets promulgués le plus fondamental, car reflétant l'idée politique centrale du pape est le décret *Ad Liberandam Terram*, relatif au projet de *negotium Fidei et Pacis*, nous disons "de croisade".

Il est même prévu par ce texte que le départ de la prochaine expédition est fixé au 1^{er} juin 1216 ; de fait, le départ n'aura lieu que le 28 juin 1228 et ce sera un désastre.

Les dispositions concrètes prévues par le texte conciliaire à l'adresse des seigneurs féodaux, avec minutie, pèseront lourd dans la décision du roi Saint Louis dans les deux expéditions de 1248 et 1270 aux résultats catastrophiques.

Dès la proclamation du décret Innocent III entend donner l'exemple et verse 30 mille livres et la construction d'un navire à la destination des volontaires romains. De fortes sommes du trésor apostolique sont confiées aux patriarches de Jérusalem pour assister Hospitaliers et Templiers au service des corps expéditionnaires.

Bien sûr, les chevaliers qui prennent la croix et partent pour la Terre Sainte seront exempts de toute taxe, impôt, décime.

Suite à ce premier décret vient la litanie des anathèmes en particulier contre les tournois, déjà promulgué à Latran III, mais resté lettre morte, tout comme celui-ci qui ne sera jamais respecté.

Ce sont avant tout les progrès incessants de ce qu'Innocent III appelle "les hérésies" qui nécessitent l'affirmation des données de la foi catholique, d'où un texte doctrinal :

« C'est un *credo*, et un *credo* dont tous les articles sont rédigés de manière à constituer une réfutation ou plutôt une négation des doctrines hérétiques les plus répandues, celles des Cathares, c'est-à-dire des Patarins d'Italie, des Albigeois de France, et celles des Vaudois. Cette préoccupation est tellement visible qu'elle n'a pas besoin d'être démontrée. Lorsque le concile dit, à la fin du premier canon : « Non seulement les vierges et les hommes chastes, mais les gens mariés eux-mêmes peuvent parvenir à la béatitude éternelle », cela répond exactement à cette opinion rigoureuse des logiciens de l'hérésie albigeoise. » (A. Luchoire)

Une autre source de préoccupation visant l'orthodoxie doctrinale menacée venait du côté de l'oeuvre d'un moine calabrais Joachim de Flore (1130-1202), réformateur religieux et théologien visionnaire.

Le Père de Lubac a lumineusement commenté son oeuvre et son influence sur une longue postérité qui s'étendra jusqu'au romantisme allemand.

La doctrine essentielle de Joachim, qui sera adoptée par ceux que le siècle suivant appellera "joachimites", consiste dans la théorie des "trois âges" : celui du Père ou de l'Ancien Testament, placé sous le signe de la justice légaliste ; puis celle du Fils, qui est celle du temps que nous vivons, le temps de l'Eglise ; enfin, un temps à venir celui d'un Esprit de Liberté (donnera lieu, en Allemagne, à la secte des enfants du Libre Esprit). En Italie, en Provence aussi, c'est le franciscanisme

qui se coulera dans la tradition du mouvement joachimite. A Hyères, puis Marseille, où il viendra finir ses jours, le franciscain Hugues de Digne (Barjols) "grand joachimite", comme on l'appelle et sa sœur Douceline seront les maîtres en vie spirituelle de Saint Louis de Brignoles (†1297). Le roi Saint Louis avait choisi de faire rentrer la flotte de sa croisade de 48 sur Hyères pour y rencontrer Hugues de Digne et entendre de sa bouche un sermon particulièrement musclé. Toute cette aventure se terminera, le 7 mai 1318, par le supplice de 4 franciscains brûlés vifs à Marseille, après condamnation par leurs propres frères pour avoir professé les doctrines de Joachim de Flore revues et corrigées "*modo franciscano*".

Ce sont donc ces doctrines du saint abbé calabrais qui sont condamnées par le Concile, mais non la personne de Joachim qui fut toujours un fidèle religieux.

Enfin, le philosophe Amaury de Bêne est lui aussi censuré ; 5 lignes du décret le concernant suffisent à l'exécuter lui et sa doctrine, qualifiée de "dogme pervers inspiré par Satan". Notons que quelques uns de ses disciples (amauriciens) avaient été brûlés vifs à Paris en 1210.

La Réforme

Après le décret relatif à la Croisade promulgué ; les anathèmes ayant été dirigés vers les zones inquiétantes de la contestation doctrinale ; ce fut le tour de la question de l'union avec les églises orientales à être abordé. Certes les patriarches latins étaient là présents, d'Alexandrie, de Jérusalem, de Constantinople, seul manquait celui d'Antioche, retenu par de graves ennuis de santé. Pour le reste, il s'agit simplement d'un geste d'aimable courtoisie. Il faudra attendre le pape du Concile de Lyon II (1274), le B^x Grégoire X, pour envisager un dialogue théologique sérieux entre les deux rives, la latine et la grecque.

Restait à entamer l'examen d'un chapitre inscrit au programme, celui de la Réforme de l'Eglise romano-latine, autrement dit des mœurs de la chrétienté.

Innocent III est celui qui par le très grand nombre de ses lettres adressées aux responsables (évêques, légats, rois) a lancé deux slogans qui feront florès dans l'opinion publique européenne au cours des trois siècles à venir : d'une part, la Réforme doit avoir lieu *tam in capite quam in membris* la tête ici, c'est la curie, on le sait bien : c'est par la tête que pourrit le poisson, donc en même temps que les membres, c'est à la tête qu'il faut d'abord penser lorsqu'on parle de réforme.

D'autre part, *verbo et exemplo*, c'est par la parole que l'on doit évangéliser le peuple chrétien, et en même temps l'entraîner grâce à l'exemple.

Dans ce dernier domaine, Innocent III trouvera deux coopérateurs, St François d'Assise et St Dominique. C'est le thème du songe d'Innocent III voyant l'Eglise soutenue par ces deux prophètes des temps nouveaux, tels que ce songe a été illustré par Giotto dans les fresques de la basilique d'Assise.

Innocent III, peut-être à la Noël 1208 a vu venir à lui le groupe des pénitents d'Assise envoyés par leur évêque Guido pour obtenir du pontife une confirmation de leur *propositum vitæ*. Ce qui fut fait, de façon orale et qui restera orale, il ne reste donc pas de trace écrite de cette démarche. Mais il est certain qu'elle préside à toute la suite de l'histoire franciscaine.

A l'égard de Saint Dominique Innocent III est resté plus réticent. C'est qu'à l'heure où Dominique parvient auprès du pontife, celui-ci sait pertinemment que le Concile va émettre une interdiction lourde de conséquence pour la demande de Dominique qui entend fonder un ordre religieux nouveau, dit "de la Prédication", que

l'évêque de Toulouse, Foulques, vient d'approuver, durant l'été 1215, avant son départ pour Rome en compagnie de Dominique.

Or le Concile va décider qu'à dater de novembre 1215 il sera interdit de fonder des ordres religieux nouveaux : il faudra, pour les communautés nouvelles, qu'elles se rallient à l'une ou l'autre règles déjà existantes, à savoir celle de St Benoît pour ceux qui opteront pour l'idéal monastique ; et celle de St Augustin pour les tenants du couvent canonial.

Or, St Dominique est déjà chanoine, du chapitre cathédral d'Osma, rattaché à l'ordre canonial avignonnais de Saint-Ruf. Il est donc déjà soumis à la Règle de St Augustin. Une confirmation allant dans ce sens ne l'intéresse pas, puisqu'il propose une formule apostolique nouvelle de sainte Prédication.

Nous avons vu, en août 1207, à Prouilhe, un couple s'agréger à la communauté existante, de frères et de sœurs, en faisant profession dans les mains de Dominique pour appartenir à un Ordre de la Sainte Prédication dont il est le maître. Ce même Ordre qui a fini par obtenir la confirmation épiscopale pour le diocèse de Toulouse, de la part du Seigneur Foulques.

Pour le futur Père des Prêcheurs la désillusion, sur le coup, dut être terrible. St François, lui, déjà approuvé, ne tombait pas sous le coup de la nouvelle loi.

Telles sont les péripéties de la réforme entreprise par Latran IV par une décision drastique qui, très vite, s'avèrera inopérante et les nouveaux ordres tendront à proliférer, de telle sorte que le concile de Lyon II (1274) aura à revenir sur la question avec sévérité.

LE COMBAT DE DOMINIQUE

A Innocent III qui mourra quelques mois après la clôture du concile dont il fut l'artisan, à Pérouse, le 16 juillet 1216, succèdera le lendemain un digne vieillard, appartenant à la famille romaine des Savelli, Honorius III (†18 mars 1227).

Ce dernier tendra une oreille favorable à celui qui n'abandonnera pas le combat pour faire triompher son intuition apostolique, le Père des Prêcheurs, Dominique, que l'on verra souvent à Rome durant ces années.

Le Père Vladimir Koudelka (1919-2003), dominicain morave, par ses remarquables travaux d'histoire dominicaine a jeté un regard neuf, mieux éclairé. Sur le combat que Dominique, au lendemain du concile où il vient de voir s'écrouler son projet, va reprendre le combat, de 1217 à 1221, auprès de la curie romaine et du nouveau pape, le successeur d'Innocent III, mort à Pérouse le 16 juillet 1216, Honorius III.

Au cours de ces séjours fréquents sur les bords du Tibre Dominique se fait mieux connaître des personnages influents de la curie, au premier plan desquels le cardinal Hugolin (futur Grégoire IX) que nous voyons dans le document suivant : un témoin au procès de canonisation de Dominique parle.

Déposition du frère Guillaume de Montferrat

« Le 7 août 1233, frère Guillaume de Montferrat, prêtre de l'ordre des Prêcheurs, déclare sous la foi du serment : Il y a environ seize années, il s'était rendu à Rome pour y célébrer le carême. Le seigneur pape, pour lors évêque d'Ostie, le reçut dans sa maison. Or, à cette époque, frère Dominique, fondateur et premier maître de l'ordre des Frères Prêcheurs, se trouvait à la curie romaine. Il venait souvent chez le seigneur évêque d'Ostie et c'est ainsi que le témoin fit sa connaissance. Le comportement du bienheureux lui plut et il se prit d'affection pour lui. Ils s'entretenaient souvent ensemble de choses qui avaient rapport à leur salut et à celui du reste des hommes. Frère Dominique lui fit l'impression d'un homme très religieux, plus religieux que tous ceux que le témoin avait connus jusque-là, bien qu'il se fût entretenu avec un très grand nombre de saints personnages ; il lui paraissait avoir pour le salut du genre humain plus de zèle que tout autre à sa connaissance.

La même année, le témoin se rendit à Paris pour étudier la théologie. Car, avant son départ, ils s'étaient promis et avaient convenu ensemble que lorsque Dominique aurait organisé son ordre et le témoin étudié deux ans la théologie, ils iraient tous deux travailler à la conversion des païens dans *la Prusse et d'autres* pays du nord. Frère Dominique, venant d'Espagne, arriva à Paris pendant que le témoin y faisait ses études. C'est alors que celui-ci entra dans l'ordre et reçut l'habit des mains du bienheureux. Dès lors il vécut avec lui à plusieurs reprises et en divers lieux, le suivant dans ses voyages à la curie romaine et ailleurs, dans ses allées et venues... »

A lire ce texte, si vivant, très précis, on voit bien que Dominique est entré dans la familiarité de l'homme sans aucun doute le plus influent de la curie romaine, et ce quelques semaines après la confirmation d'un ordre canonial basé sur un lieu-dit Saint Romain à Toulouse, le 22 décembre 1216, ce qui, bien sûr, ne satisfait en aucune façon celui qui a posé, à Fanjeaux, dès 1207, les jalons d'un Ordre de la Prédication, qu'il entend bien faire reconnaître par le pape, comme tel.

Notons qu'Honorius III visiblement prête une oreille bienveillante aux requêtes de Dominique, dans des actes de 1218, on verra le pape demandant à l'Université de Paris de se montrer coopérante avec les nouveaux "Prêcheurs".

Par ailleurs, le pape confiera en 1219 à Dominique le sort de la communauté des moniales romaines de Saint-Sixte à Rome.

De plus, il offre, du domaine de sa famille, Savelli, l'ensemble de Sainte-Savine, sur l'Aventin, donc qui sera finalisé, après la mort de Dominique, le 5 juin 1222, quelques jours après l'élection du successeur à la tête de l'Ordre des Frères Prêcheurs, Jourdain de Saxe (élu le 22 mai 1222). Désormais, jusqu'à ce jour, cet admirable ensemble appartient à l'ordre dominicain, qui peut en être reconnaissant au pape Honorius III.

Le Père Koudelka a découvert en même temps, l'amitié vraie par le saint fondateur avec un juriste expérimenté, au sein de la curie, qui a joué auprès de lui le rôle efficace de conseiller afin de lui permettre d'arriver à ses fins.

Six mois avant sa mort, qui surviendra à Bologne le vendredi 6 août 1221, Dominique a la satisfaction de voir son projet enfin aboutir avec la lettre du 4 février 1221, adressée par le pape Honorius III à tous les archevêques, évêques et prélats de la chrétienté pour qu'ils accueillent avec bienveillance et apportent aide à ces nouveaux prêcheurs que le pape dit être ses fils bienaimés et qui ayant choisi l'état de pauvreté volontaire entendent être *totaliter deputati* à la prédication de la Parole

de Dieu et plus loin dans le texte de la lettre il est à nouveau précisé que c'est à un office de prédication à quoi ils sont députés.

Désormais, le but de Dominique a été atteint, existe un Ordre des Frères Prêcheurs, ainsi nommé ; et qui l'est effectivement, pour reprendre la belle formule de Jourdain de Saxe (*Libellus*, n° 40) : *ordinem qui prædicatorum diceretur et esset*.

Il est intéressant de noter qu'à cette date de 1221, au printemps l'évêque de Toulouse, Foulques, se trouve lui aussi à Rome ; le 17 avril il signe un acte juridique concernant l'église de Fanjeaux où en 1213/14 on le voit porter le titre de *Parochus* (curé) sous la juridiction de l'évêque Foulques.

Durant l'été 1215, avant leur départ pour le concile, Foulques avait confirmé un Ordre de la Prédication dont Dominique était dit le "maître". Dans l'acte du 17 avril 1221 Foulques persiste et signe, en s'adressant au "maître de la Prédication" il ne parle que d'un *Ordo Prædicationis*.

Or, à la même date, le 22 avril 1221 part de Metz une lettre de l'évêque Conradin qui exhorte ses paroissiens à aider les frères de l'*Ordo Prædicatorum* qui désirent édifier dans cette cité une maison conventuelle afin d'y résider.

Juxtaposer les deux textes tout à fait contemporains, de Foulques et de Conradin, illustre parfaitement le temps du passage d'un premier essai qui fut toulousain à une réalisation que s'avèrera définitive et de vocation universelle, n'appartenant plus au cadre canonial, mais inaugurant une formule nouvelle de vie religieuse, celle de la *Vita Apostolica*, le genre de vie des apôtres : *sequere vestigia salvatoris nostri*.

L'APRES-CONCILE

"J'ai ardemment désiré manger cette Pâque avec vous avant les jours de ma Passion" - c'est avec ces mots de Jésus, tels que les relate l'Évangéliste Luc (XXII, 15), qu'Innocent III avait ouvert le Concile, lors de l'homélie prononcée le jour de cet événement. C'est dire à quel point ce Concile lui tenait à cœur, à quel point il l'avait fait sien.

Une fois le point final apposé aux débats par la proclamation des décrets conciliaires (70 articles) il importe, pour nous, de savoir comment les décisions conciliaires furent reçues.

Il s'agit d'abord de celles concernant la Croisade, minutieuses. La question de la capacité navale était de première importance, l'interdiction de tout trafic maritime avec les musulmans s'imposait, de même les ventes d'armes, défense aussi de leur apporter quelque aide logistique que ce soit, pilotes de navires par exemple.

Nous savons que ce fut là un coup d'épée dans l'eau et au final un total fiasco.

Déjà une Croisade contre le soulèvement albigeois avait été engagée dès 1208, après l'assassinat à Saint-Gilles du légat pontifical, Pierre de Castelnau, entreprise tant bien que mal à peu près terminée sur un demi-succès. Les anathèmes conciliaires ne manquèrent pas de frapper les "hérétiques" (Cathares) auxquels on joignit les Vaudois et les Pauvres catholiques, groupe qui avait reçu, en 1210, une approbation écrite pontificale.

Au chapitre de la doctrine, fut condamnée celle proposée par le moine calabrais Joachim de Flore (mort nonagénaire en 1202), qui donna naissance au mouvement intra-franciscains dit des "spirituels" avec à leur tête les grands joachimites : Hugues de Digne et sa sœur Douceline, Olieu, Bernard Délicieux. Le concile de Vienne (1311) sévira à leur égard avec la plus grande sévérité.

Concernant la pratique, le Concile prescrit l'obligation, toujours en vigueur, d'une confession annuelle et la communion pascale.

Une série de mesures visant le mariage sont prises (consanguinité, mariages clandestins, rôle du prêtre).

La sévérité des recommandations relatives aux reliques et aux pèlerinages, sont à souligner, d'autant qu'elles ne seront guère observées au cours des siècles suivants où les fraudes, dénoncées par le concile, hélas, prospèrent.

Nombre de prescriptions sont des rappels d'interdictions prononcées par des Conciles antérieurs, en particulier le précédent, Latran III (1179). Par exemple les censures portant sur les tournois qui en dépit des sermons conciliaires ne cessèrent nullement et ce jusqu'à celui causant la mort tragique du roi Henri II en 1159.

Les décisions prises concernant le personnel ecclésiastique seront, elles, mieux respectées dans la pratique. Il est vrai que durant tout son pontificat Innocent III fut particulièrement vigilant sur ce point, vis-à-vis de l'épiscopat, des chanoines, des religieux, et obtenait dans ce domaine d'incontestables résultats positifs de réforme.

En ce qui concerne l'action pastorale proprement dite, Innocent III veilla toujours à ce que la Parole de Dieu fut annoncée et dans la langue comprise des fidèles, non en latin ; de même il se montra favorable à la traduction des textes bibliques dans les diverses langues vernaculaires. Sa disparition prématurée, peu après la clôture du Concile ne lui permit pas de poursuivre cet effort trop négligé par ces successeurs.



La situation de la papauté à Rome étant devenue intenable par suite de l'insécurité permanente créée par les rivalités des milices familiales toujours en conflit entre elles, Innocent III, une fois le Concile terminé, décida de délocaliser le siège de la Curie, qu'il implanta à Pérouse. C'est là qu'il connut le terme de son existence terrestre, brusquement, dans la nuit du 15 au 16 juillet 1216, à l'âge de 55 ans.

Grâce à un témoin, Jacques de Vitry, auteur bien connu des familiers du Moyen-âge et dès son vivant jouissant d'une vaste renommée ; grâce à lui, nous disposons d'un témoignage exceptionnel.

Jacques de Vitry était alors (juill. 1216) à Pérouse où il attendait, ayant été nommé récemment évêque de St-Jean-d'Acre, la cérémonie de son sacre qu'Innocent III lui-même avait désiré lui conférer. Cérémonie remise donc à plus

tard, après l'élection d'Honorius III et Jacques de Vitry sera élevé à la dignité cardinalice par le pape Grégoire IX en 1229.

Se trouvant donc à Pérouse au moment du triste évènement, il écrit à un ami pour lui faire la relation suivante : J'allais, dit-il, dès le matin me recueillir auprès de la dépouille du défunt exposée à la dévotion populaire dans la cathédrale de Pérouse. Quelle ne fut pas ma stupéfaction de découvrir que, dans la nuit (*furtive*), des voleurs étaient venus profaner le cadavre en dérobant tout ce qui pouvait avoir quelque valeur : croix, anneau du pêcheur, pallium et autres ornements divers. Il était là, gisant, presque nu et surtout déjà (*corpus fere nudum et fetidum*).

Le rédacteur de cette page atroce conclut que, l'ayant vu de ses propres yeux, il sait ce que veut dire l'adage : *sic transit gloria mundi* !

Et dire qu'étant jeune étudiant, à Paris, le pape défunt ainsi dépouillé, avait écrit un essai : *De miseria conditionis humanæ* en est le titre. La voilà bien la misère de la pauvre condition humaine. Innocent III avait alors écrit, dans son traité, cette phrase qui ne put qu'apparaître comme prophétique : "Celui qui siège glorieux sur cette terre, sera un jour méprisé à l'heure de la tombe". Comment ne pas frémir ?



Cet homme qui présidait dans la basilique du Latran une assemblée de patriarches, évêques et prélats réunis devant un parterre de rois groupés autour de l'Empereur, Frédéric II, *stupor mundi*, est celui qui tout au long de son pontificat a œuvré en vue de la mise en place d'un système de gouvernement théocratique.

Ce système reposa sur une formule-clé, souvent répétée par Innocent III dans sa Correspondance avec les souverains pour leur rappeler le rapport hiérarchique : *plenitudo potestatis*, une plénitude de pouvoir exercé par celui qui est revêtu de la dignité de vicaire de Jésus-Christ sur terre et qui dispose des clés d'un salut éternel, prérogative de l'évêque de Rome, successeur de celui qui en a reçu de la bouche même de Jésus le privilège : Tu es Pierre... Référence évangélique qui s'accompagne d'un rappel biblique relatif à Melchisédech : *tibi tradidit deus omnia regna mundi*.

Voilà pourquoi ce pape s'est constamment impliqué dans les affaires politiques de son siècle. De lui, il nous reste environ six mille pièces d'archives, somme impressionnante d'un labeur mené infatigablement.

Ordonné *secundum ordinem melchisedech*, le pape peut légitimement prétendre présider aux conflits d'une société elle-même sacrale, s'en constituer l'arbitre. Tel est le système théocratique dont un franciscain portugais, Alvaro Pelayo, juriste en fonction au sein de la curie romaine repliée à Avignon, a parfaitement exprimé le mécanisme dans son traité *De statu et planctu Ecclesiæ*, ouvrage rédigé entre les années 1332-40, Jean XXII étant à cette date sur le trône pontifical : « Tout pouvoir dépend dans son essence du spirituel, comme de la cause totale. Tout prince, roi et empereur, est soumis non seulement au pape, mais aussi aux autres évêques et même au simple prêtre, qui le lie, le délie et le juge...

Le pouvoir du pape, poursuit-il, est le plus digne et le plus noble de tous les pouvoirs, car il est leur composé, leur intermédiaire et leur commun facteur, puisqu'il s'occupe du spirituel et du temporel et qu'il régit et dirige l'un et l'autre. »

La tiare, notons-le, avec ses trois couronnes : pouvoir temporel, pouvoir spirituel, *plenitudo potestatis* va être durant les siècles le symbole de cette idéologie qui est l'aboutissement d'une théorie commencée avec les *Dictatus Papæ* du pape Grégoire VII, rédigés sous sa dictée en 1075 ; théorie reprise en particulier par ses successeurs, Innocent III, Boniface VIII (1294-1303), Jean XXII (1316-1334).



Après le pontificat d'Innocent III le siège de Pierre fut occupé par Honorius III (1216-27), puis Grégoire IX (1227-41).

Le 25 juin 1243 c'est le génois Sinibaldo Fieschi qui fut élu pape et prit le nom d'Innocent IV (il mourra le 7 décembre 1254).

L'essentiel de son pontificat tournera autour de son opposition à l'empereur Frédéric II. Ce dernier dira un jour qu'il avait perdu un ami cardinal pour le retrouver son ennemi, une fois pape.

Dans la nuit du 28 au 29 juin 1244 un petit groupe de cavaliers traversait les environs boisés de Sutri pour arriver au port de Civitavecchia (qui un jour serait

illustré par le consul de France, Henry Bayle) pour escorter, dissimulé au sein de la troupe, le pape Innocent IV - Sinibaldo Fieschi, originaire de Gênes ; il vit d'ailleurs une petite flotte génoise qui l'attendait à quai de ce pont sauveur pour l'emmener le plus sûrement et rapidement possible jusqu'à la cité natale où on l'attendait prêt à lui faire fête.

Le pontife fuyait l'attaque que venait de lui porter son ennemi n°1, l'empereur Frédéric II, entré dans la ville de Rome pour le faire prisonnier, et aux griffes duquel Innocent IV venait d'échapper. Il pouvait faire sien le verset du Ps. 123 : "Mon âme est semblable au passereau solitaire qui vient d'échapper au filet de l'oiseleur".

Désormais tout son but, une fois gagné son refuge, délibérément choisi, la cité de Lyon, réunir là un concile œcuménique qui aurait pour objet d'obtenir de l'assemblée la sentence d'excommunication de l'empereur Frédéric II. Il l'obtiendra. Ce fut chose acquise le 17 juillet 1245, malgré les interventions de Louis IX en faveur de l'empereur. Les cardinaux qui avaient voté à l'unanimité l'excommunication et la déposition, reçurent en récompense, de la part du pontife, le privilège du fameux chapeau !

Eminent juriste, Innocent IV, une fois le Concile achevé, intima aux Universités d'avoir à enregistrer au Corpus juridique les décrets du Concile de Lyon I qui, de ce fait, ferait désormais jurisprudence et prendrait ainsi force de lois. Ce qu'Innocent III n'avait pas fait pour les décrets de Latran IV.



EPILOGUE

Le rôle joué par Saint Louis auprès de l'Empereur Frédéric II comme conseiller et auprès du pape Innocent IV comme intercesseur, est de la plus grande importance pour le débat concernant la question "théocratique".

Le roi de France est d'avis qu'il est inopportun d'excommunier l'Empereur et que, si cette solution était retenue, le pape, malgré ses prétentions, n'aurait pas le droit de procéder à sa déposition.

C'est au monastère de Cluny que le 30 novembre 1245, en la fête de Saint André, qu'eut lieu l'entrevue entre Innocent IV et Louis IX, ce dernier suppliant le Saint-Père de revenir sur la sentence prononcée de déposition. En vain.

Le chroniqueur Matthieu Paris, bénédictin londonien, toujours bien informé, nous dit que le roi revint de cette entrevue fort triste et indigné, confiant à l'un de ses familiers qu'il n'avait trouvé chez cet homme - le pape - aucun sentiment de véritablement chrétien. Avouons-le, un comble.

Or, le conseiller le plus proche du roi, il fut même un temps son secrétaire particulier, est Guy Fouquois, originaire de Saint-Gilles du Gard, universitaire, spécialiste des questions de droit. Marié, père de deux filles, c'est une fois devenu veuf, qu'il entra dans les Ordres. Après son ordination sacerdotale, il fut tôt appelé à occuper le siège épiscopal du Puy-en-Velay, transféré ensuite à Narbonne, siège métropolitain. Enfin, élevé à la dignité cardinalice pour la Noël 1261 et élu pape en février 1265, prenant le nom de Clément IV - mort le 30 novembre 68. Trop bref pontificat, suivi d'une très longue vacance - *sede vacante* - de deux ans et demi, insupportable à la chrétienté.

C'est le 1^{er} septembre 1271 que le collège cardinalice finit par élire un pieux laïc, Tebaldo Visconti, vénitien, qui apprit de la bouche des oncles de Marco Polo, en route vers la Chine, la nouvelle de son élection au siège de Pierre à Saint-Jean d'Acre où pour une société anglaise il exerçait ses talents dans le marketing.

Homme de grande qualité, d'ouverture et de dialogue, son propos immédiat fut de préparer un Concile. Appuyé sur le zèle de son ami, le franciscain Bonaventure ainsi que du dominicain Pierre de Tarentaise, alors archevêque de Lyon (et qui lui succèdera sous le nom d'Innocent V) Grégoire X put réunir le

Concile de Lyon II. Le programme conciliaire comporta trois points : l'union (avec l'Eglise grecque), la paix (avec les Musulmans), la réforme (pour l'Eglise latine, *in capite et in membris*. Programme proposé, et adopté, par le dominicain Humbert de Romans, ex-Maître de l'Ordre, dans son rapport intitulé *Opus Tripartitum*.

C'est ce texte qui fut choisi pour servir de guide aux travaux et débats conciliaires qui furent foisonnants et riches de substances.

On est loin ici, on le voit, du climat de triomphalisme théocratique qui fut celui des deux précédents conciles du XIII^{ème} siècle.

Ce concile de Lyon II fera date dans l'histoire de l'Eglise. Malheureusement la mort prématurée de Grégoire X, suivie immédiatement de celle de son successeur Innocent V, ne permit pas au Concile de porter tout le fruit que l'on pouvait en attendre. Les deux pontifes ont été élevés sur les autels avec le titre de Bienheureux, en hommage à leur héroïque dévouement, partagé par l'artisan du Concile, Saint Bonaventure, mort le jour de la clôture, 14 juillet 1274.

Heureusement nous disposons aujourd'hui d'un instrument de travail exemplaire, qui permet à ceux qui le désirent de bien connaître l'histoire de ce grand concile grâce à la publication des Actes des deux congrès qui tinrent leurs assises à Lyon et Paris lors du centenaire, en 1974 :

"1274 - Année charnière
Mutations et Continuités"
publication du CNRS
(collection des Colloques internationaux)
Paris, 1977 - 1.008 pages.

N.B. Pour le Concile de Latran III, réuni par Alexandre III en 1179, on se référera au Collectif suivant : "Le Troisième Concile de Latran Sa place dans l'histoire" paru en 1982 aux Editions des Etudes Augustiniennes, Paris, 150 pages.

TABLE

- Introduction	
1. Innocent III	p. 2 - 5
2. La Curie	p. 6 - 8
- Le Concile, nov. 1215	p. 9
- le propos de Dominique	p. 14
- l'Œuvre conciliaire	p. 17
- la Réforme	p. 20
- L'Après-Concile	p. 25 - 29
- Epilogue	p. 30 - 31

Note relative à St Homebon

Le Concile Latran IV ne mentionne aucune promotion à la canonisation. Au contraire, des censures sont portées contre les doctrines de Joachim de Flore, sans que rien ne soit requis contre la personne du Saint Abbé calabrais.

Innocent III, dès son accession au trône pontifical, en 1198, eut à examiner le dossier des canonisations proposé à son prédécesseur par l'évêque de Crémone.

Il s'agissait d'un marchand de la cité, ayant reçu au baptême ce prénom d'Homebon et dont la *vox populi* exigeait au lendemain de sa mort, survenue le 13 novembre 1197 (jour de sa fête liturgique), une canonisation immédiate (*santo subito*).

Entré dans les affaires de ses parents, riches marchands, Homebon se maria et n'ayant pas de descendance, opta pour une vie de dévouement au service des plus démunis, en particulier les orphelins, ainsi que les jeunes laissés livrés à eux-mêmes. Activité caritative menée tout au long de ses jours, malgré l'opposition de sa femme, estimant qu'elle portait préjudice à la bonne marche des affaires familiales.

Homme d'une profonde piété, Homebon, alors qu'il suivait la cérémonie des *missarum solemnia*, connut sa dernière heure et la première de sa béatitude. Un immense concours de peuple entoura la cérémonie de ses obsèques, à l'origine d'un mouvement populaire en faveur du *subito santo*, relayé par l'initiative épiscopale crémonaise.

Innocent III vit là tout de suite la possibilité de contrer l'opinion qui n'était que trop répandue alors, qu'un marchand ne pouvait faire son salut : *mercator mendax !* Pour accéder aux voies de la sainteté il n'était que de suivre le modèle proposé par l'activité apostolique du saint marchand de Crémone.

Dans la bulle de canonisation, de janvier 1199, première année de son pontificat, le pape insiste sur cet aspect et qualifie celui qu'il élève sur les autels de *Pacificus*¹, bienheureux les artisans de paix.

¹ Notons qu'à Marseille une église lui sera dédiée au haut de l'actuel cours Belzunce, dont seule subsiste la chaire, aujourd'hui conservée dans l'église de la Mission, rue Tapis Vert.